

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 AOÛT 2020 A 16 H 00 AU SEIN
DU DOJO COMMUNAUTAIRE A GODERVILLE

Le Bureau de Communauté s'est réuni le mercredi 12 août 2020 à 16 h 00, suite à la convocation reçue le vendredi 07 août 2020, au sein du DOJO communautaire à Goderville sous la présidence de Monsieur REMOND Franck, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Total des votants : 10

ETAIENT PRESENTS :

- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,

ETAIENT EXCUSES :

- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION : Mme VAILLANT Isabelle, Directrice Générale des Services, Et M. COURSEAUX Pierrick, DGA Action sociale, Equipements et Infrastructures sur les points 2,3,4,5.

Le président ouvre la séance et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

CADRE LEGAL DU BUREAU

Pour rappel, il est précisé que le rôle du bureau est d'examiner les propositions des commissions et comités. Il oriente les décisions que l'organe délibérant sera amené à prendre. Le nombre d'élus qui siègent au bureau est déterminé lors du premier conseil communautaire qui suit les élections. Le bureau a un pouvoir de décision propre au regard des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire. Il doit informer le conseil lors de chaque séance, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les règles de fonctionnement du bureau doivent être définies par le règlement intérieur adopté par l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale.

AFFAIRES GENERALES :

1. CHARTE DE GOUVERNANCE

Un point est fait sur les compétences de chaque élu bénéficiant d'une délégation :

1ère vice-présidente	Corinne BRULIN	Finances, Ressources Humaines, Mutualisation
2ème vice-président	Frédéric CARLIERE	Equipements Communautaires + sport (dispositif sportif, associatif)
3ème vice-président	David FLEURY	Eau, Assainissement, SPANC
4ème vice-président	Pascal MABIRE	GEMAPI
5ème vice-présidente	Annie DURECU	Affaires sociales : enfance, jeunesse, CIAS
6ème vice-président	André BASILLE	Développement durable, déchets
7ème vice-président	Pascal DELAMARE	Culture et attractivité du territoire (tourisme, développement économique)
8ème vice-président	Antonio QUESADA	Voirie, réseaux divers
1 ^{er} membre du bureau	Huguette LESAUVAGE	Affaires sociales
4 ^{ème} membre du bureau	Michel GERON	Urbanisme

Il est proposé de travailler sur différents modes de gouvernance :

Création de COMMISSIONS :

- Finances : 10 conseillers communautaires titulaires, non ouvert aux conseillers municipaux afin d'avoir une excellente connaissance globale des projets de la Communauté de Communes. Mise en place d'un Débat d'Orientation Budgétaire.
- Déchets : 1 référent par commune + 1 suppléant. Ouvert aux conseillers municipaux.
- GEMAPI : 1 référent par commune + 1 suppléant. Ouvert aux conseillers municipaux
- Equipements communautaires + sport : 1 référent par commune + 1 suppléant. Ouvert aux conseillers municipaux.
- Affaires sociales : petite enfance, jeunesse, CIAS, EFS : 1 référent par commune + 1 suppléant. Ouvert aux conseillers municipaux.

Création de CONFERENCES THEMATIQUES :

- Pôle environnement : eau, assainissement, spanc : 1 référent par commune + 1 suppléant. Réunions 2-3 fois l'année + réunions par secteur concerné. Ouvert aux conseillers municipaux.

CONFERENCE DES MAIRES :

Règlementé par la loi engagement et proximité, la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Cette conférence des maires est présidée par le président de l'EPCI à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

Seront donc convoqués chaque maire et membre du bureau sur des sujets tels que :

- développement durable
- mutualisation
- travaux et réseaux
- culture et attractivité du territoire : à revoir avec M. DELAMARE, et les agents concernés au retour de congés

Renforcement du rôle des SECRETAIRES DE MAIRIES auprès de la 4C :

- Mise en place de :
 - réunions thématiques (URBA, PLUI...)
 - formations thématiques avec intervenant (marchés publics...)
 - réunions d'informations (subventions DETR, DSIL, contrat de ruralité, de territoire...)
- Recevoir nominativement les documents de la 4C (PV conseils communautaires...)

Communication envers les COMMUNES :

- Mise en place d'un système de communication interne 4C-communes (site intranet...)
- Continuité de réalisation de la JAPPE
- Réunion annuelle des conseillers municipaux par secteur

Le projet de gouvernance sera proposé en conférence des maires en septembre.

2. CONSTRUCTION D'UN POLE MULTI-SERVICES.

Projet initial : Construction d'un Multiaccueil de 26 berceaux attenant au Relais assistants maternels face à la déchetterie

- Mai 2016, contractualisation AMO : ARCAADE
- Estimation Coût travaux : 670 000 €

1ère révision Projet : Construction d'un Pôle Petite Enfance avec un Multiaccueil de 26 berceaux, Relais Assistants Maternels (RAM) et Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) en lieu et place du bâtiment Jeeh Pneu

- Maintien du marché AMO : ARCAADE
- Mars 2017, Contractualisation du marché MOE : 9BIS ARCHITECTURE
- Estimation Coût travaux : 952 000 €

2^{ème} révision du projet : Construction d'un Pôle Enfance (multiaccueil, RAM, LAEP), Espace France Services et Point Info Tourisme et Culture

- Résiliation des marchés AMO et MOE au vu de la modification significative de l'objet, du volume et du budget de l'opération,
- Estimation coût travaux : 1 465 000 €
- Lancement Appel d'offre AMO : suite à délibération du prochain conseil

Avancement projet :

- Mars 2018 Relevés topographiques,
- 2^{ème} semestre 2018 Conventionnement avec l'EPFN quant à l'acquisition, dépollution et démolition de la parcelle « Jeeh Pneu »,
- Janvier 2019 Avis favorable quant à l'acquisition de la Parcelle par l'EPFN,
- Août 2019-août 2020 Diagnostic pollution par prestataire EPFN

- 4ème trimestre 2019 Acceptation de la proposition financière par les consorts Barel (Propriétaire de Jeeh Pneu)
- Janvier 2020 Bornage parcelle
- Juin 2020 Déménagement des locaux par Jeeh Pneu

En cours :

- Rédaction par l'EPFN du cahier des charges pour appel d'offre Démolition/Dépollution de la friche en cours de finalisation
- Référé préventif et demande de constat huissier en cours avant démolition
- Présentation enveloppe travaux au Comité de programmation fond Friche Région par l'EPF automne 2020

3. OUVERTURE DES ACTIVITES PISCINE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

Lecture du protocole sanitaire.

Un questionnaire doit être envoyé à chaque adhérent afin de connaître leur désir de poursuivre les activités aquatiques malgré le protocole sanitaire COVID-19 mis en place. Le bilan sera revu lors de la prochaine réunion de bureau.

A définir : impact financier du fait de la baisse des entrées piscine liée au COVID.

4. OUVERTURE DES ACTIVITES SPORTIVES AU GYMNASSE ET DOJO POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

Lecture du protocole sanitaire.

La réponse de reprise est positive pour le gymnase, dès que le protocole sera prêt.

La réponse est positive pour le DOJO en ce qui concerne l'ouverture aux scolaires. Pour les associations, en attente d'une rencontre dernière quinzaine d'août.

5. DEMANDE D'UN MAITRE-NAGEUR POUR LA REPRISE DE SON ACTIVITE « COURS PARTICULIERS » AU SEIN DE LA PISCINE DE GODERVILLE

Suite au contexte sanitaire très contraignant, la réponse est négative.

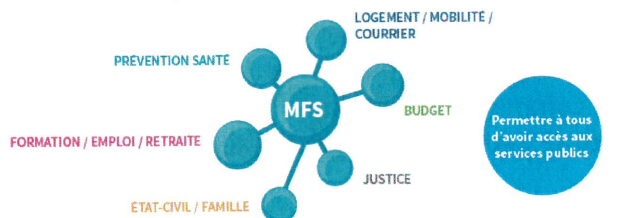
6. DOSSIER D'AIDE FINANCIERE POUR UNE OPERATION DE RECONNAISSANCE ET TRAVAUX DE COMPLEMENT SUR LA COMMUNE DE GONFREVILLE CAILLOT

Le dossier est complet. La demande est acceptée.

7. ESPACE FRANCE SERVICES

Une présentation est faite du projet.

> Construire un bouquet de services



A MINIMA :

Prévention Santé

- > Informer quant au remboursement des soins
- > Orienter les personnes en situation de handicap
- > Informer (prendre soin de sa santé)

Formation / Emploi / Retraite

- > Information Jeunesse
- > Aide à la recherche d'emploi
- > Préparer la retraite
- > Orientation vers une affiliation MSA

Etat-civil / Famille

- > Accompagner à l'occasion d'une naissance
- > Accomplir les démarches d'obtention des papiers d'identité
- > Accompagner en cas de décès

Justice

- > Faire face à un litige
- > Orienter les victimes d'une infraction

Budget

- > Déclarer ses impôts
- > Être orienté(e) en cas de difficultés financières

Logement / Mobilité / Courrier

- > Faciliter les déplacements
- > Gérer ses dépenses d'énergie
- > Rechercher une allocation logement

POUR ALLER + LOIN :

- > Prise de rdv médicaux via une plateforme unique
- > Accompagnement en cas de perte d'autonomie
- > Soutien aux professionnels de santé (conférences, actions collectives...)

- > Accompagner la création d'entreprise
- > Proposer un lieu de formation sur le territoire
- > Mettre à disposition un espace de co-working, un Fab Lab...

- > Accompagner dans les démarches pour obtenir sa carte famille nombreuse
- > Favoriser le bien vieillir
- > Lutter contre l'isolement social (par exemple dispositif Mona Lisa) Animations famille

- > Prévention / alerte

- > Conseiller / organiser des rencontres avec des permanences d'instances locales (assistantes sociales, CCAS...)

- > Billetterie SNCF
- > Appli de court-voiturage
- > Transport à la demande



PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE FRANCE SERVICES

Qu'est ce qu'une Espace France Services ?

Un lieu de proximité dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne.
Chaque Espace France Services, en fonction de son implantation sur le territoire, construit un « bouquet de services » adapté aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

Chaque Français doit pouvoir accéder à un Espace France Service en moins de 30 minutes.

- Elle doit être ouverte au minimum: 24H/semaine - 5 jours/semaine,
- Sur des horaires compatibles avec les horaires de travail des administrés.

- La MFS doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Elle doit disposer :

- D'espaces d'accueil, d'attente et de confidentialité.
- D'un accès libre et gratuit à un point numérique
- D'une connexion internet de qualité constante
- D'un espace de Visio-conférence
- De 2 agents formés

Labellisation à compter du 1^{er} janvier 2020

Notes

Chiffres clés



Le budget moyen

Le budget de fonctionnement annuel moyen d'une Maison de services au public est de 400€.



L'autofinancement, une des deux principales sources de financement

Le financement

Au titre de l'année 2019 et des années suivantes, sera forfaitisé pour chaque structure à hauteur de 30 000 euros par an (répartis entre le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et le fonds inter-opérateurs).

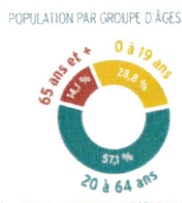
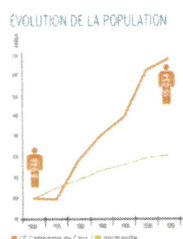
Notes

Quel projet possible sur Campagne de Caux ?

> Le territoire et sa population



Compétence Campagne de Caux depuis janvier 2019



QUELQUES DONNÉES :

68,8% de la population est active

10,4% de familles monoparentales

Taux de chômage : 8,8%

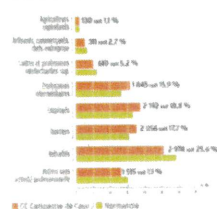
FORMATION - DIPLOME

PROFESSEUR/AGRICULTEUR ET PROFESSEUR D'ETUDES



CATEGORIE SOCIOPROFessionNELLE

POPULATION DE 15 ANS ET +



> Les services existants et déplacements



Notes

> SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE SEINE MARITIME

Thématiques prioritaires retenues par les participants des réunions territoriales

1 Santé



3 Délivrance des titres



2 Numérique



1 Services sociaux



Un courrier, en date du 30 juillet 2020, du Préfet et de la Directrice Régionale des finances publiques nous a été adressé nous stipulant avoir pris en compte notre demande d'ouverture à compter du 01 janvier 2021. La gestion comptable et budgétaire de l'ensemble des communes du territoire et de la communauté de communes seraient ainsi confiés au nouveau service de gestion comptable de Fécamp. Le conseiller aux décideurs locaux, dédié aux 22 communes et 4C, serait également installé à cette date au sein de nos locaux.

8. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/08/2020

Présentation de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et des projets de délibérations correspondantes.

1. Délibération 63/2020 : Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire
2. Délibération 64/2020 : Remboursement de frais de déplacement
3. Délibération 65/2020 : Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

Le Bureau propose d'inscrire la somme de 10 000 euros.

4. Délibération 66/2020 : Règles de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission de délégation de service public et de la Commission d'appel d'offres
5. Délibération 67/2020 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
6. Délibération 68/2020 : Désignation des membres de la Commission de délégation de services publics
7. Délibérations 69 à 80/2020 : Désignation des représentants de la communauté de communes Campagne de Caux
8. Délibération 81/2020 : Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le bureau propose de fixer le nombre à 20 le nombre d'administrateurs

9. Délibération 82/2020 : Désignation des représentants du conseil communautaire au conseil d'administration du CIAS
10. Délibération 83/2020 : Approbation du rapport d'activités annuel 2019
11. Délibération 84/2020 : Approbation du rapport d'activités 2019 des déchets
12. Délibération 85/2020 : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Répartition du reversement entre l'EPCI et ses communes membres pour 2020

Le bureau propose la prise en charge pour 50% du montant HT des dépenses de réalisation du schéma communal de défense pour l'incendie pour les communes ayant réalisées ce dernier ;

13. Délibération 86/2020 : Participations/Subventions
14. Délibération 87/2020 : Association Ampresse : Annulation de trois mois de loyers – covid 19
15. Délibération 88/2020 : Budget général

Décisions modificatives n° 1

16. Délibération 89/2020 : Fixation du tableau des effectifs

17. Délibération 90/2020 : Autorisation pour le Président de lancer le marché d'AMO pour la construction d'un pôle multiservices
18. Délibération 91/2020 : Cession d'une parcelle de terrain à la société civile immobilière JAD et/ou SCI Durand
19. Délibération 92/2020 : Cession d'une parcelle de terrain à la société civile immobilière TLG
20. Délibération 93/2020 : Délégations données au Président par le conseil communautaire durant la crise sanitaire- communication

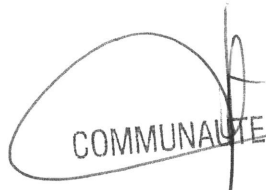
Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 21 août 2020.

9. DATES DES PROCHAINES REUNIONS DE BUREAU

Lundi 14 septembre à 18h00,
Mardi 13 octobre à 18h00,
Lundi 16 novembre à 18h00,
Lundi 7 décembre à 18h00,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président
M. REMOND Franck


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« CAMPAGNE DE CAUX »

